



## Programme de bourse d'étude 2019

### Critères d'admissibilité

- Être membre de la Caisse du Centre de La Haute-Côte-Nord et **propriétaire de son propre compte**. Les non-membres qui sont sélectionnés lors du tirage **devront devenir membre de la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord en ouvrant un compte**;
- Être inscrit à titre d'étudiant à **temps plein**, au niveau universitaire, collégial ou dans un **programme complet** de formation professionnelle (DEP, AFP et ASP) pour septembre 2019;
- Votre bulletin d'inscription devra avoir été dûment complété et retourné en ligne et ce, au plus tard le **vendredi 28 juin 2019, à 15h30**.

### Attribution des bourses

- Avant d'être déclaré gagnants, la Caisse correspondra par téléphone ou par courriel avec les récipiendaires afin qu'ils confirment qu'ils sont bien membres de la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord. Sinon ils devront rencontrer un conseiller et ouvrir un compte afin de devenir membre. Par la suite ils devront fournir les documents suivants :
  - **Étudiant de niveau universitaire ou collégial** : un document officiel confirmant votre statut d'étudiant pour la session automne 2019 pour le 1e versement de la bourse et la même chose pour la session hiver 2020 pour le 2e versement.
  - **Étudiant en formation professionnelle** : un document attestant votre inscription dans un programme complet pour la session automne 2019 pour un 1e versement de la bourse et la même chose pour la session d'hiver 2020 pour le 2e versement.
- Les bourses seront tirées au hasard en présence d'administrateurs de la caisse **au plus tard le 31 juillet 2019**;
- La liste des gagnants sera dévoilée sur notre microsite ([desjardins.com/81520432](http://desjardins.com/81520432)), notre page Facebook ainsi que sur notre babilard au siège social de la Caisse du Centre de La Haute-Côte-Nord;
- La Caisse se réserve le droit de révoquer toute bourse à un gagnant qui ne répondrait pas à l'ensemble des critères d'admissibilité;
- La Caisse se réserve le droit de publier les noms et photographie des boursiers.

Advenant la poursuite de ce concours, il est à noter qu'un récipiendaire ne pourra gagner deux années de suite à l'exception où le niveau d'étude n'est pas le même que l'année précédente.

L'inscription à ce tirage n'empêche en aucun cas la participation au tirage de bourse de la Fondation Desjardins. Au contraire nous vous invitons à y participer en vous rendant au <https://www.desjardins.com/a-propos/responsabilite-sociale-cooperation/education-cooperation/fondation-desjardins/bourses-etudes/index.jsp>

- 
- **2 bourses 1000\$ - Universitaire**
  - **2 bourses 500\$ - Collégial**
  - **2 bourses 500\$ - Professionnelle**
-